

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation :

23/03/2023

Date affichage : 23/03/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_25

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du Sce Assainissement public de Lavergne,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du Sce ASSAINISSEMENT de LAVERGNE pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 109 342,74 Euros

En dépenses à la somme de : 109 342,74 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 303,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 000,00
014	Atténuations de produits	2 308,00
65	Autres charges de gestion courante	1 003,00
66	Charges financières	2 112,21
67	Charges exceptionnelles	4 150,00
022	Dépenses imprévues	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 122,50
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		43 999,01

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	32 400,00
74	Subventions d'exploitation	100,00
75	Autres produits de gestion courante	3,00
77	Produits exceptionnels	200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 858,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 438,01
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		43 999,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	50 070,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 969,00
020	Dépenses imprévues	446,73
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 858,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		65 343,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 122,50
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	52 221,23
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		65 343,73

ADOpte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2023 du Sce Assainissement de Lavergne

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

